

Une bonne vieille histoire : que chacun croit connaître et que tous liront avec plaisir : (suite)

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 25

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à chaque recrue, et les communes durent s'imposer de plus grands sacrifices encore, pour arriver à fournir le nombre d'hommes exigé.

Tous les moyens étaient mis en œuvre pour trouver cette chair à canon, qui devenait de plus en plus rare. Nos anciens nous ont maintes fois raconté avoir vu certains agents de recrutement circuler dans les rues, les jours de marché, avec des plateaux garnis de verres de vin, appelant les jeunes gens à boire à la *santé du Grrrand Napoléon!* On promettait des grades et des décorations, on faisait miroiter l'agrément de voir du pays à bon marché... que savons encore? Des musiciens ornés de rubans tricolores faisaient un vacarme infernal avec leurs trompettes, leurs timbales, leur grosse caisse, et bientôt de pauvres dupes se laissaient prendre par ces grossiers appâts.

A. M.

Un Conseil de guerre.

Le syndic d'un village situé à moins de cinquante lieues de la ville de Morges, possédait une basse-cour nombreuse, paisible, dodue, enfin quoi, une vraie basse-cour de syndic.

Non loin de là vivait un vieux solitaire, d'humeur sombre et qui n'avait jamais pensé à se garder une poire pour la soif; aussi lui arrivait-il souvent de devoir faire des jeunes prolongés qui le rendaient maussade, atrabilaire, envieux, en vrai païen qu'il était. Or, dernièrement, après avoir passé sa journée à rêver un bon dîner, il se souvint du syndic et de ses belles poules. Si je les lui gobais, pensait-il, où serait le mal? Tant il est vrai, hélas! que ventre affamé n'a point de conscience. — La nuit venue, il se glisse à quatre pattes et arrive en face de la porte. Elle cède à ses efforts. — La fortune favorise les braves. — Il entre. La porte se referme.

Les pauvres poulettes dormaient du sommeil de l'innocence. Il saisit la première et de sa dent meurtrière la fait passer de vie à trépas; la seconde, puis la troisième, toutes enfin subissent le même sort. Gorgé de sang, rassasié de carnage, le monstre se croit un héros, il se compare à Alexandre.

La gloire cependant ne suffit pas; et pour la première fois, il pense au lendemain et veut emporter ses victimes. Mais la porte est fermée et ne peut plus s'ouvrir. Notre Alexandre est pris... Vous dire les malédictions du compère serait chose inutile: on sait ce dont de telles gens sont capables.

L'aurore paraît et Pierrot n'a pas fait entendre son chant matinal. Madame la syndique s'inquiète et n'ose pas ouvrir la porte. « Piou, piou, Collette, piou. » Et l'écho répond: « piou, piou. » Elle appelle, elle crie, on accourt. Syndic, assesseur, régent, commis d'exercices et contingent en armes, tous enfin. La porte est légèrement entr'ouverte. Horreur! Pouponne est baignée dans son sang, et Cocotte est sur son dos, les jambes en l'air; elle qui avait toujours un si grand respect des convenances. Puis dans le fond, deux gros yeux et un corps velu dans l'attitude de la dévotion. On dis-

cute, on délibère. Madame veut la mort lente et sûre; le coupable doit être pendu, écorché, rôti, roué, etc.

— Le cas est irréfragable, dit le régent, mais il faut agir sans précipitation, car Aristote a dit: Hâte-toi lentement.

— Pour moi, reprend l'assesseur, j'opine pour que le délinquant soit interrogé, sans cela aucun arrêt ne saurait être légal. La loi est précise.

— Moi, dit le commis d'exercices, je suis *sordat* et je vote pour que le coupable soit passé par nos armes.

— Bravo! dit le contingent. Adopté.

C'est ainsi que dans nos républiques le parti de la violence l'emporte souvent sur le respect dû à la loi.

— Compagnons, reprit l'homme au sabre, vous allez venger le droit, la justice, la société, et exécuter ce communard de la *plus pire* espèce. Ayez du calme et de la précision. Nous allons faire une charge en douze temps et quand je dirai douze, faites feu, comme un seul homme. Vous, syndic, veillez au grain.

Notre prisonnier, qui est arithméticien et avait entendu les débats, se mit à compter à l'unisson. Une, deusse, troisse, puis, par un effort désespéré, il enfonce la porte, culbute le syndic et s'enfuit par la diagonale. Arrivé sous les murs de Denens, son quartier habituel, il s'arrête, respire, et il aurait ajouté: Dieu merci! si le mécréant avait eu l'ombre de religion. Soudain les échos d'alentours sont réveillés par une formidable décharge et le fugitif de s'écrier: « Ah bon! le général est arrivé à douze. »

Le lendemain, le commis d'exercices de X. recevait une lettre ainsi conçue:

« Monsieur, votre charge en douze temps a des mérites que j'apprécie et je vous présente mes compliments. RATAPOIL. »

Pour copie conforme,
JONATHAN.

UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE

QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR
(Suite.)

VII

Madame, dit en arrivant le baron de Belp à la dame de Mont-Faucon, nous aurions bien des excuses à vous faire si notre importunité était volontaire. Mais nous serions actuellement au château d'Estavayer, si le sire de Grandson n'eût jugé à propos d'interrompre notre route; et c'est à lui de se charger de l'embarras que ses prisonniers peuvent vous causer.

Le sire et la dame de Mont-Faucon, encore plus étonnés de ce discours du baron que de sa visite, se bornent à lui répliquer avec une politesse froide, que, quelles que fussent les circonstances qui le conduisaient chez eux, ils désiraient le recevoir assez bien pour qu'il n'y eût pas de regret; et jugeant aisément que cette énigme renferme un mystère qui ne saurait être expliqué en présence de leurs gens, ils les renvoient aussitôt que le service qui les retient dans l'appartement peut le permettre.

Dès que Grandson se voit en liberté de parler, il expose les raisons qu'il croit avoir de se plaindre, et prend les maîtres

du logis pour juges de l'affront qu'il a reçu. L'un et l'autre blâment la violence de son procédé, mais ils ajoutent que si l'excès du ressentiment pouvait être justifié, ce serait par un manque de parole réprouvé par toutes les lois de l'honneur.

« Hé ! quoi ! répond le baron de Belp, on protège ici la cause du ravisseur de Clémence ! Abandonnée et trahie, c'est ma fille qu'on charge du reproche d'infidélité ; et c'est un sacrilège, c'est un parjure qui ose se plaindre de nous ! »

Ces mots sont un trait de lumière pour Grandson. « Perfide Gérard ! s'écrie-t-il, tu me punis bien de t'avoir laissé la vie et l'honneur..... je vois tout maintenant ; hélas ! vous avez cru vous venger d'un infidèle. O Dieu !... mais était-ce donc un rival qu'il fallait en croire ? »

Pour toute réponse, le baron de Belp présente à la dame de Mont-Faucon le billet fatal, en lui demandant si elle désavoue cet écrit ? L'instant de l'explication est enfin arrivé, la vérité paraît au grand jour ; et comment rendre l'indignation que Gérard inspire ? Mais, surtout, comment rendre la douleur des deux amants que sa trahison a séparés pour jamais ? Le désespoir se joignant à la fatigue, pour atterrir Catherine, elle y succombe et s'évanouit. Passant alors des transports qui l'agitaient à cet attendrissement qui va jusqu'aux larmes, Grandson conjure le ciel de rendre à la vie celle qui ne doit plus exister pour lui, et l'excès de sa douleur anéantit chez ceux qui l'environnent tout autre sentiment que le sien.

Pendant la dame de Mont-Faucon partient à modérer ces agitations, en lui faisant observer que la malade qui reprend peu à peu l'usage de ses sens, doit avoir le plus grand besoin de repos. Grandson consent à s'éloigner avec le baron de Belp ; et Catherine, revenue à elle-même, saisit le premier instant où elle se voit seule avec la respectable parente d'Othon, pour décharger dans le sein de la confiance le poids dont son cœur est oppressé.

Elle ne rougit point de l'avouer : destinée à Grandson depuis l'enfance, et, voyant un héros dans son amant, elle n'apprit à chérir l'existence que pour lui. La vie est désormais un fardeau, qu'elle n'envisage pas sans effroi ; le temps du bonheur est passé, et l'amour ne peut être qu'un tourment. Toutefois, elle en exige encore une preuve. Si Grandson veut avoir quelque égard à sa prière, si son honneur lui est aussi cher qu'elle se plaît à le croire, si elle n'a pas perdu tous les droits qu'elle eut sur son cœur, il lui doit la liberté de Gérard.... à ce prix, elle consent à le voir encore, elle recevra même ses adieux.

On prévoit la réponse du malheureux. Les volontés de Catherine sont pour lui des lois ; mais la prudence ne permet pas que la délivrance de Gérard précède l'arrivée de son épouse au château d'Estavayer. Aussitôt qu'il la verra établie dans ce manoir odieux, la tour d'Aubonne s'ouvrira pour son captif..... faut-il, hélas ! que Catherine ait de tels ordres à lui donner ?

L'instant du départ est fixé à trois jours de là. Le sire et la dame de Mont-Faucon doivent accompagner Catherine dans sa nouvelle demeure, et rester auprès d'elle jusqu'à l'arrivée du sire d'Estavayer. Au moyen de cette attention, le séjour qu'elle a fait dans leur château semblera un hommage volontaire rendu au parrain de son époux ; et la captivité momentanée de celui-ci ne paraîtra au public que la punition d'avoir conseillé à Guillaume l'enlèvement de Clémence.

Ces mesures eurent tout l'effet qu'il était permis d'en attendre, et le nom de Catherine ne fut pas même prononcé dans les conjectures qu'on fit alors sur l'objet d'une querelle dont l'éclat subit divisa le Pays de Vaud en deux partis.

Le jour du départ arrivé, Catherine, après avoir reçu les adieux les plus déchirants, prend avec son père le chemin d'Estavayer. Elle est accompagnée de ses hôtes. Ce même guerrier, dont le nom a suffi peu de jours auparavant pour mettre en fuite les gens de Gérard, l'escorte jusqu'à la porte de son château, et lui donnant la main pour entrer dans la grande salle, il lui dit devant tous les serviteurs de son époux : « Vous voilà chez vous, noble dame, et Grandson

n'a plus que faire céans ; mais toujours à honneur tiendra d'être votre serviteur et chevalier. Voulant obliger ceux que j'honore, je remets tout pouvoir à M. de Belp, pour ouvrir et fermer les portes de mon châtel d'Aubonne à qui bon lui semblera. »

En achevant ce discours, Grandson s'incline devant la dame d'Estavayer et présente au baron de Belp un ordre par lequel il enjoint à Miéville de remettre son prisonnier entre les mains de ce seigneur. Après cet acte de condescendance, il salue la compagnie, et sans oser prononcer le mot d'adieu, ni chercher les yeux de personne, il s'enfuit, ne pouvant plus maîtriser son émotion.

Dès le lendemain, le baron va tirer son gendre de la tour d'Aubonne. Le sombre Gérard écoute en silence les reproches qu'il est obligé d'entendre ; il rentre chez lui dévoré de soupçons jaloux. De ce moment, sa passion prend le caractère de la haine ; et ce n'est plus que par les fureurs de la jalousie qu'il tient désormais à l'amour. Catherine a été au pouvoir de son amant pendant quelques heures : c'en est assez pour qu'il achève de perdre ce qui peut lui rester de raison. La dame d'Estavayer, qui envisage cette triste frénésie comme le premier châtiment du susceptible Gérard, ne descend point à des justifications inutiles ; elle l'abandonne aux lâches soupçons dont son imagination est troublée.

(A suivre.)

Pensées

La coquette agit comme le soufflet d'une forge, qui rend le fer brûlant et reste froid lui-même.

Le vaniteux se donne autant de mal pour faire parler de lui que le sage pour se faire oublier.

Les prétentions sans la beauté sont un piège sans amorce, — une souricière où l'on a oublié le lard.

Le ridicule est le grelot qui nous avertit et nous préserve de bien des sottises.

Un vieillard amoureux ressemble à un mauvais ouvrier qui veut se rattraper sur le dimanche.

Une femme qui rougit entre deux hommes se sent ou coupable ou capable de le devenir.

Les femmes aiment les romans fictifs, à défaut de romans en action, comme le soldat aime le récit des batailles auxquelles il n'a pu assister.

Les hommes, dans la société, sont comme les arbres dans une forêt trop épaisse : il faut qu'ils soient étouffés ou qu'ils étouffent les autres.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Au magasin MONNET, place St-Laurent.

Pour cause de changement de domicile, on liquidera avec un fort rabais deux ou trois cents caissons de cigares, ainsi que des cigares de Grandson et de Vevey, par cent et en sus ; plus un joli assortiment d'articles de fumeurs, tels que pipes d'écume, porte-cigares, étuis, meubles à cigares, pipes de bruyères, etc., etc.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.